

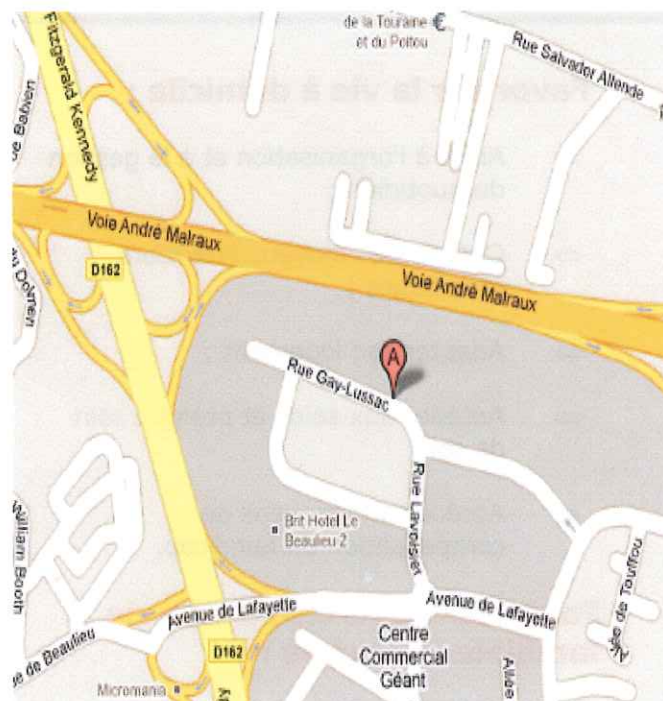
D'APRÈS LE DÉCRET DU 11 MARS 2005 (N°2005-223)

« Les services d'accompagnements à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leurs accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »

Art.D312-155-5

Du Code de l'action sociale et des familles

SAVS APF 86



22 rue Gay Lussac

86000 POITIERS

☎ : 05 49 42 19 90

📠 : 05 49 46 42 35

@ : savs.poitiers@apf.asso.fr

💻 : www.apf.asso.fr

SAVS APF 86



SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
À LA VIE SOCIALE



L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes avec un handicap moteur et de leur famille qui rassemble 32 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 11 000 salariés.

L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées.

SAVS APF 86

Pour bénéficier d'un accompagnement par le SAVS, il faut:

- Être adulte en situation de handicap moteur ;
- Vivre à domicile sur le département de la Vienne ;
- Être en demande d'accompagnement pour la réalisation de son projet de vie ;
- Formuler une demande d'orientation SAVS à la MDPH pour obtenir une décision de la CDAPH ;
- Le Conseil Général de la Vienne demande aux usagers des SAVS de notre département, de formuler une demande de prise en charge par l'aide sociale.

DOMAINES D'INTERVENTION

- **Favoriser la vie à domicile :**
 - ⇒ Aider à l'organisation et à la gestion du quotidien ;
 - ⇒ Obtenir des moyens financiers spécifiques ;
 - ⇒ Adapter son logement ;
 - ⇒ Accéder aux soins et prendre soin de soi ;
 - ⇒ Accéder aux moyens de compensation du handicap.
- **Favoriser l'exercice d'une vie familiale et sociale :**
 - ⇒ Bénéficier d'un soutien psychologique ;
 - ⇒ Élaborer un projet lié à la formation et à l'emploi ;
 - ⇒ Accéder aux loisirs et aux vacances ;
 - ⇒ Connaître ses droits et ses devoirs.
- **Changer de mode de vie :**
 - ⇒ Prendre un logement autonome ;
 - ⇒ Rechercher des solutions alternatives à la vie à domicile.

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- **Directrice**
Dominique GUITTON
- **Éducatrice Spécialisée**
Gwladys ROUZEAU
- **Assistante Sociale**
Céline LEPELTIER
- **Ergothérapeute**
Aurore GALLAIS
- **Psychologue**
- **Secrétaire**
Amélie DUPUY

